

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET DE CHAVAGNE

Nb de conseiller en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Objet : Modification des tarifs de la garderie périscolaire.

Le 2 août 2011

Le Conseil Municipal de la commune de St-Bonnet de Chavagne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert PINET, Le Maire,

Date de la convocation : 22/07/2011

Présents : MM PINET, CHARDON, DARLET, Mme COTTE, CEZARD MM. ROSE, DELAIGUE, FARCONNET, M. GENEREUX, LERGES.

Absents : , Mme LANTHEAUME.

Secrétaire : M. DARLET

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal d'augmenter les tarifs, à compter du 01 septembre 2011, pour la garderie périscolaire, non modifiés depuis 2002:

- ☞ Pour une utilisation par jour, le matin ou le soir, 4.20€ par semaine et par enfant, 3.40€ pour deux enfants inscrits et 2.60€ pour trois enfants inscrits et plus.
- ☞ Pour une utilisation par jour, le matin et le soir, 6.30 € par mois et par enfant, 5.10€ pour deux enfants inscrits et 3.90€ pour trois enfants inscrits et plus.
Facturation au mois, paiement auprès du régisseur
- ☞ Pour une inscription occasionnelle le matin ou le soir : 2.50€ par jour et par enfant.
Paiement auprès du régisseur.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette modification.

Le Conseil Municipal ouï l'exposée de M. le Maire, après en avoir délibéré et à 9 voix pour et une contre des membres présents,

ACCEPTE la tarification de la garderie périscolaire comme annoncée par Monsieur le Maire, à compter du 1^{er} septembre 2011

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour faire appliquer ces tarifs.

St-Bonnet de Chavagne le 27 août 2011

Le Maire,

